

Priorité et autres règles de la circulation routière

Atelier de pré- vention



Priorité et autres règles de la circulation routière

La circulation est de plus en plus dense et complexe. De nouveaux modèles de trafic tels que les zones 30 ou les zones de rencontre sont de plus en plus fréquents de nos jours. Qu'en est-il de la priorité?

Le non-respect des règles de priorité constitue une des causes principales des accidents de la circulation. Les participants doivent définir l'ordre correct des priorités pour les cinq situations de trafic représentées dans des boîtes en plexiglas.

Chaque situation fait ensuite l'objet d'une discussion, durant laquelle les aspects juridiques sont également abordés. Les questions des limites de vitesse, d'amendes et de retraits de permis sont abordées en groupe. Un jeu de questions-réponses incite les participants à réfléchir au comportement correct à adopter dans la circulation routière.

Autres éléments

- Cinq boîtes en plexiglas
- Présentation Powerpoint
- Concours correspondant (les prix sont fournis par le BPA)
- Petit cadeau utile pour promouvoir la sécurité personnelle de tous les participants
- Brochures d'intérêt général sur la prévention des accidents

Organisation

- Les participants seront guidés par une intervenante ou un intervenant du BPA.
- Durée: env. 50 minutes. L'idéal est de prévoir 60 minutes par groupe.
- Taille des groupes: 20 à 30 personnes au maximum.

Liste des tarifs

Tarif pour les entreprises	2 jours	4 jours
Tarif de base pour le transport (montage et démontage compris)	CHF 800.-	CHF 800.-
Encadrement par le BPA, par jour	CHF 1600.-	CHF 3200.-
Total	CHF 2400.-	CHF 4000.-

Les ateliers de prévention sont exonérés de la TVA. Les prix et les conditions sont susceptibles d'être modifiés. Une réduction de 50 % sur le prix total est accordée aux écoles, à certains établissements de formation spéciaux (écoles professionnelles, etc.) ainsi qu'aux organismes sociaux.

Locaux et place requise

- Local fermé (salle de formation ou de conférence, atelier, etc.) doté d'un espace suffisant pour accueillir le matériel de démonstration et 20 à 30 personnes). Il n'est pas possible d'organiser une démonstration à l'extérieur en raison du risque météorologique (sauf sous un chapiteau clos et résistant aux intempéries).
- Les cinq boîtes en plexiglas d'1 m² chacune sont posées sur des pieds ou peuvent être placées sur des tables.

Conseil: la démonstration devrait avoir lieu pendant les heures de travail rémunéré et il devrait être obligatoire pour le personnel d'y assister. D'expérience, on sait qu'une participation facultative ou pendant le temps libre n'est ni pertinente, ni dans l'intérêt de l'entreprise organisatrice.

Contact

BPA
Raphael Burry, conseiller Entreprises
Tél. +41 31 390 22 63
r.burry@bpa.ch

Retrouvez tous nos ateliers de prévention sur: bpa.ch/ateliers-de-prevention

